



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au Complexe des Générations, lundi 6 novembre 2023 à 19h30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Sébastien Thériault, Yves Lebel, Linda Lévesque et Jérôme Dubé formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire.

Le greffier/directeur général, Denis Moreau et le greffier/directeur général adjoint, Michael Marmen, assistent également à la réunion.

**RS-169-23**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Yves Lebel  
et résolu

d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

**RS-170-23**

**Adoption des procès-verbaux des réunions du 2 octobre et du 30 octobre**

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

que les procès-verbaux de 2 octobre 2023 et du 30 octobre 2023 (séance extraordinaire) soient adoptés tels que rédiger.

Adoptée à l'unanimité.

**Conciliation bancaire**

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 octobre 2023 de -55,80 \$ au compte courant et de 5,94\$ au fonds de roulement.

**Période de questions**

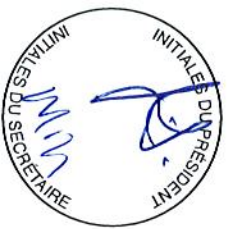
- Aucune question

**RS-171-23**

**Approbation des comptes**

Il est proposé par Linda Lévesque  
et résolu

d'approuver les comptes ci-dessous décrits :



## Comptes à payer - Novembre 2023

	Nom	Montant
1	9100-2683 Québec Inc.	1 026,14 \$
2	9402 2308 Québec Inc.	459,90 \$
3	Bobby Albert	1 081,16 \$
4	Alcide Ouellet	26,29 \$
5	Aero-Feu	1 088,81 \$
6	Avantis Corporation	2 092,73 \$
7	Bureau Publicité Droit Mutation	20,00 \$
8	Campor	408,51 \$
9	Chambre de Commerce du Témiscouata	229,95 \$
10	CMP Mayer Inc.	230,53 \$
11	Coop Services Pétroliers	4 945,79 \$
12	Distribution Francis Inc.	339,18 \$
13	Joseph Dumont (1997) Ltée	1 096,80 \$
14	Épicerie des 4 sous Entr.	193,12 \$
15	Équipement SMS	8 292,17 \$
16	Excavation Gilles Patoine	4 951,64 \$
17	Excavation Tanguay	24 670,91 \$
18	Carrefour du Camion RDL	4 249,59 \$
19	Hydro-Québec	428,99 \$
20	Jacques Thibault	574,88 \$
21	JM Turcotte Ltée	1 368,25 \$
22	H2Lab Inc.	225,93 \$
23	Macpek Inc.	152,81 \$
24	Michael Marmen (frais déplacement)	85,32 \$
25	MRC Témiscouata	7 823,80 \$
26	Groupe Conseil Novo	4,79 \$
27	Peterbuit Atlantic	50,62 \$
28	Petite Caisse	129,40 \$
29	Pétrôle Jacques Larochelle	9 308,72 \$
30	Pièces Témis	775,87 \$
31	Propane Sélect	372,52 \$
32	Les produits Métalliques	215,65 \$
33	Radiateur Martin Inc.	19,59 \$
34	RECUPENERGIE	378,00 \$
35	Régie des déchets Témiscouata RIDT	8 493,12 \$
36	RMG Prévention	49,13 \$
37	Brandt	627,32 \$
38	Buroplus Citation Inc.	475,73 \$
39	Spécialités Électriques	4 122,26 \$
40	Chambre de Commerce du Haut-Madawaska	105,00 \$
41	Bell	602,87 \$
42	Plomberie G.M. enr.	246,75 \$
43	VOHL Inc.	1 283,69 \$
		<b>93 324,25 \$</b>

Mise à jour le 31 octobre 2023

68



**RS-172-23**  
No de résolution  
ou annotation

**Amendement à la résolution numéro RS-178-22 Comité Accès**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Packington, conformément aux modifications apportées à la Loi sur l'accès obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, a adopté la résolution numéro RS-178-22 formant ainsi un comité sur l'accès le 4 octobre 2022. Ce comité étant formé du directeur général, Denis Moreau.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Packington a procédé à l'embauche de Michael Marmen à titre de directeur adjoint et greffier adjoint en juin dernier et qu'il y a lieu d'ajouter ce dernier comme membre du comité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jérôme Dubé  
et résolu

QUE le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels soit dorénavant composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Packington :

- du responsable de l'accès au document et de la protection des renseignements personnels, Denis Moreau, directeur général;
- Michael Marmen, directeur général adjoint et greffier adjoint.

Adoptée à l'unanimité.

**RS-173-23**

**Budget 2024**

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal de Packington fixe au lundi 18 décembre 2023 à 19h30, la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2024 et l'adoption du plan triennal des immobilisations 2023-2024-2025;

Adoptée à l'unanimité.

**RS-174-23**

**Assurance 2024**

La Mutuelle des municipalités du Québec a transmis le renouvellement de nos polices d'assurance pour l'année 2024.

Il est proposé par Yves Lebel  
Et résolu

Que le Conseil municipal de Packington accepte l'offre de renouvellement des polices d'assurance pour l'année 2024 au montant de 33 970,94\$.

Adoptée à l'unanimité.

**RS-175-23**

**Liste des arrérages de taxes**

Le solde des taxes à recevoir au 6 décembre 2023 se chiffre à 104 015,28\$, soit :

69





No de résolution  
ou annotation

1. Année 2021 – 4 789,87\$;
2. Année 2022 – 15 802,50\$;
3. Année 2023 – 83 422,91\$.

Étant donné que la MRC de Témiscouata a fixé la date de la vente pour non-paiement de taxe en mai 2024, le conseil pourra prendre une décision finale en février prochain. Présentement seize dossiers de propriétaires demandent une attention particulière.

Il est proposé par Sébastien Thériault  
et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande au directeur général adjoint d'envoyer par courrier recommandé les contribuables en dette avec la municipalité depuis plus de deux ans et de demander une entente de paiement pour s'assurer du remboursement de la dette;

Que le conseil municipal demande d'envoyer un avis aux contribuables en dettes depuis plus d'un an, soit 2022 et 2021;

Que le Conseil demande d'aviser les contribuables concernés qu'une décision sera prise en rapport avec leur dossier à la séance du 4 décembre prochain;

Qu'un état de compte soit envoyé à tous les autres en dettes avec la municipalité pour s'assurer de diminuer les comptes clients d'ici le 31 décembre 2023;

Adoptée à l'unanimité.

RS-176-23

**Proposition et entente de maintenance préventive Chubb Fire & Security Canada Corporation**

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
Et résolu

Que le Conseil municipal de Packington accepte la proposition émise pour Chubb en lien avec le système d'alarme incendie pour les 5 prochaines années pour les sommes suivantes :

Prix EMP année 1 :	825,00\$ plus taxes
Prix EMP année 2 :	866,25\$ plus taxes
Prix EMP année 3 :	907,50\$ plus taxes
Prix EMP année 4 :	957,00\$ plus taxes
Prix EMP année 5 :	1006,50\$ plus taxes

Le conseil mandate le directeur général, Denis Moreau, à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

RS-177-23

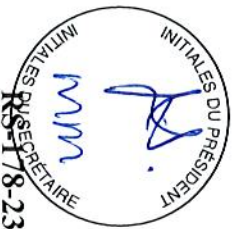
**Espace Muni : Adhésion 2024**

Il est proposé par Jérôme Dubé  
Et résolu

Que le Conseil municipal de Packington adhère aux services offerts par Espace Muni pour un montant 85\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

70



No de résolution  
ou annulation

RS-178-23

**PRABAM - Mandat octroyé à RCCT afin de réaliser un rapport de mission de procédures convenues**

Il est proposé par Sébastien Thériault  
Et résolu

Que le Conseil municipal de Packington retienne les services de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant Thornton pour la réalisation d'un rapport de mission de procédures convenues dans le cadre du programme PRABAM et des travaux en lien avec le restaurant de la plage.

Adoptée à l'unanimité.

RS-179-23

**PRABAM – Résolution entérinant et confirmant la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale dans le cadre du projet de Rénovation et mise aux normes du bâtiment du camping**

Considérant qu'en prévision pour l'année 2023, la municipalité de Packington avait comme projet la rénovation et la mise aux normes du bâtiment du camping localisé au 585, 5<sup>e</sup> Rang Sud au lac Jerry;

Considérant que pour financer le projet, le conseil municipal était d'accord d'utiliser la somme de 75 000\$ alloué dans le cadre du programme d'aide financière PRABAM (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux) ;

Considérant que les travaux sont maintenant terminés :

Sur la proposition de Guillaume Morin  
il est résolu

que le Conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale, amendée s'il y a lieu. La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle autorise son directeur général, Denis Moreau, à procéder à la reddition de comptes finale afin de réclamer la subvention.

Adoptée à l'unanimité.

RS-180-23

**Rapport des coûts de confection des abrasifs 2023-2024**

Le directeur général, Denis Moreau, dépose le rapport de confection des abrasifs pour la saison hivernale 2023-2024. Le coût à la tonne est de 18,20\$ pour une dépense totale de 41 188,23\$ pour 2080,86 tonnes.

il est proposé par Linda Lévesque  
et résolu

que le Conseil municipal de Packington a pris connaissance du rapport.

Adoptée à l'unanimité.

RS-181-23

**Demande d'aide financière – Fonds régional volet supra-local**

**CONSIDÉRANT** QUE la MRC de Témiscouata a adopté une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;





No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Dégelis, Packington et St-Jean-de-la-Lande rencontrent le même quant à la disponibilité des équipements pour l'organisation d'événements;

**CONSIDÉRANT QUE** certains de ces équipements ne sont plus disponibles en région ni en location ni pour en faire l'acquisition;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de location sont exorbitants;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités concernées n'ont pas le même calendrier événementiel;

**CONSIDÉRANT QUE** ces municipalités ont la volonté de collaborer et d'établir une entente de prêt à la satisfaction de chacun;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif d'un tel regroupement est l'amélioration des milieux de vie de ces trois communautés.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guillaume Morin, et résolu unanimement de mandater la Municipalité de Packington, par le biais de son chargé de projet, Monsieur Denis Clermont, afin de déposer au nom des municipalités de Dégelis, St-Jean-de-la-Lande et Packington une demande d'aide financière dans le fonds régional volet supra-local pour faire l'acquisition d'un chapiteau 40' x 80' et d'équipements (tables et chaises) qui seront partagés entre les municipalités lors d'événements.

**RS-182-23**

**Rapport des travaux PAVL-PPA-CE : Rue du Bocage**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Packington a pris connaissance des modalités du programme d'aide à la voirie locale, volet projet particulier d'amélioration dans l'enveloppe projets d'envergure ou supramunicipal;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**POUR CES MOTIFS :**

il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington approuve les dépenses d'un montant de 20 989,92 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

**RS-183-23**

**Mandat RCGT : Reddition de compte PAVL – Volet ERL**

Il est proposé Linda Lévesque  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les services de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant Thornton pour la préparation de la reddition de compte concernant la subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau routier.

72





No de résolution  
ou annotation

RS-184-23

Adoptée à l'unanimité.

**Projet d'afficheurs de vitesse dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2022-2023**

Considérant qu'en vertu de sa politique familiale, sa politique MADA et son Plan de Développement Stratégique 2023-2027, la Municipalité à inclus dans ses objectifs la sécurité routière de son réseau et la signalisation de ses routes.

Considérant que conformément à ses politiques et son plan de développement stratégique, la Municipalité de Packington souhaite se munir de 6 radars pédagogiques ainsi que d'un miroir convexe de sécurité de 36 pouces de dimension et de les installer stratégiquement sur son territoire afin de répondre aux préoccupations de la population en ce qui concerne la sécurité routière. Ces outils se veut être l'un des moyens privilégiés employés par la Municipalité pour contre la vitesse excessive des automobilistes et camionneurs le long des routes de juridiction municipale et provinciale.

Pour ces raisons :

Il est proposé par Linda Lévesque  
et résolu

que le Conseil appui les démarches de l'administration municipale auprès du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière du *Fonds de la sécurité routière 2022-2023*. Le Conseil nomme Denis Moreau, directeur général et/ou Michael Marmen, directeur général adjoint, comme représentants autorisés à signer la demande, la convention d'aide financière ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif. Par conséquent, le Conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière et confirme que le coût total du projet sera d'un montant de 40 884,26 plus taxes. La contribution financière du Ministère est de l'ordre de 80% du montant total des coûts admissibles, pour un montant de 32 707,41\$ plus taxes non remboursables (34 338,00\$) dans le cas présent. La balance des coûts associés au projet, soit 8 176,85\$ plus taxes non remboursables (8 585,00\$), soit 20% du montant global, sera assumée directement par la Municipalité de Packington.

Adoptée à l'unanimité.

RS-185-23

**Mandat RCGT : préparation d'un rapport d'auditeur validant la reddition de compte dans le cadre du programme TECQ 2019-2024**

Il est proposé Jérôme Dubé  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les services de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant Thornton pour la préparation d'un rapport d'auditeur validant la reddition de compte concernant la subvention dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence* (TECQ) 2019-2024.

Adoptée à l'unanimité.

RS-186-23

**Campagne « Biscuits Sourires » pour paniers de Noël**

Du 13 au 19 novembre prochain, les propriétaires des Tim Hortons du territoire appuieront spécialement les Cuisines collectives de Cabano et les Cuisines collectives de Dégelis en prévision des demandes de paniers de Noël. Les entreprises ou groupes qui achètent des biscuits de l'édition spéciale des fêtes feront un don aux paniers de





No de résolution  
ou annotation

Noël du territoire. C'est plus de 300 ménages en situation de vulnérabilité qui en bénéficieront.

Pour ces raisons ;

Il est proposé Guillaume Morin  
et résolu

que la Municipalité de Packington appuie cette campagne et procède à l'achat de 5 boîtes (12 biscuits par boîte) au montant total de 120\$ plus taxes. Les biscuits seront par la suite livrés par des membres du Conseil municipal aux élèves et aux personnels enseignants de l'École Beauport.

Adoptée à l'unanimité.

RS-187-23

**Appui : Importance et maintien du service d'urgence 24h du CLSC de Pohénégamook**

Le conseiller numéro 4 se retire du processus décisionnel en raison d'un conflit d'intérêts apparent.

**CONSIDÉRANT** l'importance qu'accorde la MRC de Témiscouata aux services de santé de proximité et sa ferme volonté à les maintenir pour l'ensemble de son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'urgence du CISC de Pohénégamook 24h/7 constitue un service essentiel pour assurer la santé et la sécurité de la population du Transcontinental, région de la MRC de Témiscouata qui représente plus de 4400 personnes sur un territoire de près de 950 km2, ainsi que d'autres municipalités environnantes, celle-ci se trouvant à plus de 50km des autres hôpitaux les plus proches ;

**CONSIDÉRANT QUE** les rencontres du 19 juin, du 14 septembre et du 19 septembre avec les autorités du CISSS du Bas- Saint-Laurent n'ont su apaiser les craintes de perte du service 24h/7 de l'urgence ;

**CONSIDÉRANT** l'importance du maintien des services d'urgence 24h/7 et de son rôle de filet de sécurité auprès de la population, particulièrement de la population vieillissante ;

**CONSIDÉRANT QU'**en période hivernale, le temps de transport pour se rendre à l'hôpital le plus près est augmenté de plusieurs minutes, ce délai additionnel pouvant être déterminant pour la survie d'une personne ;

**CONSIDÉRANT QU'**en période estivale, la population du Témiscouata augmente de façon considérable, étant une région à forte vocation récréotouristique ;

**CONSIDÉRANT** le début de rencontres, organisées par les directions du CISSS du Bas-St-Laurent en lien avec une réorganisation majeure du CLSC de Pohénégamook touchant principalement les secteurs de l'urgence et des soins à domicile ;

**CONSIDÉRANT**, d'une part, la grande mobilisation du personnel de l'urgence en place pour le maintien des services d'urgence 24h/7 existants dont la détermination et l'engagement ont été reconnus par la direction du CISSS du Bas-St-Laurent au cours de dernières années, et d'autre part, sa grande ouverture à contribuer à l'identification de pistes de solutions structurantes visant l'amélioration des services de première ligne dispensés à la population du territoire (services de santé courants, de soutien à domicile et autres) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les effectifs médicaux sont complets et que l'urgence de première ligne du CLSC de Pohénégamook contribue, de façon significative, à l'attraction et à la rétention des médecins sur le territoire du Témiscouata, puisqu'elle permet une pratique diversifiée appréciée des jeunes médecins ;

74





No de résolution  
ou annotation

## EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guillaume Morin  
et résolu

**QUE** le service d'urgence 24h/7 soit demandé d'être maintenu au CLSC de Pohénégamook ;

**QUE** la MRC de Témiscouata, qui représente près de 20 000 personnes sur plus de 4000 km<sup>2</sup>, informe-le ministre de la Santé du Québec ainsi que la direction du CISSS du Bas-St-Laurent de sa ferme volonté que le service d'urgence 24h/7 soit maintenu au CLSC de Pohénégamook ;

**QU'**elle réitère l'importance que revêt le maintien de ce service pour non seulement les communautés du Témiscouata, mais également pour celles des populations avoisinantes (Kamouraska, Rivière-du-Loup, etc.), avec plus de 11 000 consultations annuelles ;

**QUE** dans l'optique d'une saine collaboration, un comité de travail soit formé des dirigeants du CISSS du Bas-Saint-Laurent, de représentants des employés des services de première ligne du CLSC et de représentants de la population, en vue d'identifier des pistes de solution qui, comme souhaité par les dirigeants du CISSS, contribueront à augmenter les services de soutien à domicile et ce, sans aucunement remettre en question le service d'urgence 24h/7.

Adoptée à la majorité.

RS-188-23

### Nomination des fonctionnaires désignés- administration et application des règlements d'urbanisme et des règlements généraux

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de Packington peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

ATTENDU QUE le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est décrit à l'Article 3.1 et suivants du Règlement sur les permis et certificats numéro 291-2017;

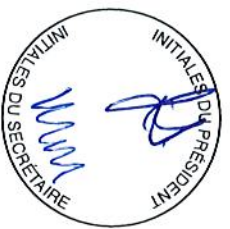
ATTENDU QUE la municipalité de Packington doit nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ 268-14;

ATTENDU QUE la municipalité de Packington peut nommer les personnes responsables de l'application des articles 32, 36 et 40 de la Loi sur la sécurité incendie qui visent la prévention incendie et l'intervention en cas de danger d'incendie;

ATTENDU QUE la municipalité de Packington possède un service incendie et souhaite nommer les pompiers responsables de l'inspection des risques incendies tel que prévu par les articles 32, 36 et 40 de la Loi sur la sécurité incendie

Sur la proposition de Jean-Noël Moreau, il est résolu unanimement que la municipalité de Packington nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du Règlement général 268-14 et ses amendements, du





No de résolution  
ou annotation

RS-189-23

règlement de construction 290-2017 et ses amendements ainsi que l'application des articles 32, 36 et 40 de la Loi sur la sécurité incendie:

- Gérald Dubé, Préventionniste incendie à la MRC de Témiscouata pour les bâtiments classés à risque élevé et très élevé d'incendie
- Serge Albert, responsable du service incendie pour la municipalité de Packington
- Denis Moreau, directeur général pour la municipalité de Packington;
- Michael Marmen, directeur général adjoint pour la municipalité de Packington.

**Adoption d'une résolution de demande d'aide financière pour mettre en place la gouvernance du réseau automatisé de stations de lavage interconnectées aux débarcadères automatisés sur le territoire de la MRC de Témiscouata**

Le conseiller numéro 4 se retire du processus décisionnel en raison d'un conflit d'intérêts apparent.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à requérir les services de la municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata dans le cadre de la gouvernance du réseau automatisé de stations de lavage interconnectées aux débarcadères automatisés sur le territoire de la MRC de Témiscouata, en comprenant les services suivants : opération du système de paiement en ligne et infonuagique, désignation et embauche d'un coordonnateur pour gérer le réseau et réaliser les inspections requises, mettre en place un service à la clientèle 24/7 afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations et du service aux usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité devra payer une quote-part à la MRC de Témiscouata;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente sera de 5 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Témiscouata-sur-le-Lac, Dégelis, Saint-Juste-du-Lac, Lac-des-Aigles, Saint-Michel-du-Squatec, Biencourt, Auclair, Lejeune, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Marc-du-Lac-Long, Packington, Rivière-Bleue, Pohénégamook, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Pierre-de-Lamy, Saint-Elzéar, Saint-Eusèbe, Saint-Louis-du-Hal-Hal et Saint-Athanase désirent présenter un projet de Coopération intermunicipale dans le cadre de l'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet sera fait par une entente de service offert par la MRC de Témiscouata dont la municipalité adhérenta.

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscouata déposera une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité Volet 4 – Soutient à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jérôme Dubé  
et résolu

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

**QUE** le conseil nomme la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata, organisme responsable du projet.

**QUE** le conseil de la municipalité s'engage à adhérer à l'entente de service offert par la MRC de Témiscouata concernant le projet de coopération intermunicipale et d'assumer une partie des coûts avec une quote-part répartie en fonction des services reçus d'une

76





No de résolution  
ou annotation

RS-190-23

part et en fonction de critères tels que la longueur de cours d'eau, la population et la richesse foncière;

Adopté à la majorité.

**Frais de représentation du maire et des conseillers**

Il est proposé par Sébastien Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement des frais de représentation du maire et des conseillers pour les mois de juillet, août et septembre, 2023 ci-dessous décrit :

Jules Soucy	3 334,29 \$
Guillaume Morin	1,110.43\$
Jean-Noël Moreau	1,110.43\$
Sébastien Thériault	1,110.43\$
Yves Lebel	1,110.43\$
Linda Lévesque	1,110.43\$
Jérôme Dubé	<u>1,110.43\$</u>
	9 996,87\$

Adoptée à l'unanimité.

RS-191-23

**RIDT : Adoption des prévisions budgétaires 2024**

Après présentation sommaire du budget de la RIDT,

Il est proposé par Linda Lévesque  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata, démontrant des revenus et des dépenses de 5 563 901 \$.

Adoptée à l'unanimité.

RS-192-23

**Concours « décorations de Noël »**

Le Comité d'embellissement organise un concours de décorations de Noël. La population sera invitée à décorer chez eux et pour participer au concours, les personnes devront s'inscrire. Il y aura tirage au sort de 3 prix de participation. Des certificats de mérites seront remis aux décorations qui se seront démarquées. Des membres du comité d'embellissement passeront dans la paroisse pour choisir ses lauréats. Le tirage aura lieu durant le brunch du père Noël qui se tiendra au chalet communautaire le dimanche 17 décembre 2023.

Le Comité demande à la municipalité d'être le commanditaire des prix de participations.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington octroie une aide financière de 150 \$ pour les trois prix de participations soit 50 \$ par gagnant.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

**Rapport d'approbation du Budget révisé 2023 de l'OMH de la région de Dégelis**

Il est proposé par Yves Lebel  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance du rapport d'approbation du budget révisé 2023. La partie attribuable à la municipalité est de 48\$.

Adoptée à l'unanimité.

**RS-194-23**

**Campagne d'achat local**

La Corporation de développement économique de la région de Dégelis lance pour une campagne d'achat local. Durant un mois, soit du 26 octobre au 26 novembre 2022, les consommateurs sont invités à faire leurs achats dans les entreprises de Dégelis, Packington et St-Jean-de-la-Lande. Le 26 novembre prochain, il y aura un tirage de 10 prix de 250 \$. Somme qui devra être dépensée dans les entreprises des trois municipalités. La Corporation demande la collaboration de la municipalité pour un partenariat financier.

Il est proposé par Linda Lèvesque  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement d'une somme de 250 \$ à la campagne d'achat local. Le slogan pour l'édition de cette année est « *Achetez chez-nous, pour nous* »

Adoptée à l'unanimité.

**RS-195-23**

**Rapport des dépenses abat poussière 2023**

Un épandage a été réalisé durant l'été pour une dépense de 8,814,50 \$.

Il est proposé par Guillaume Morin  
et résolu

que le Conseil municipal a pris connaissance dudit rapport.

Adoptée à l'unanimité.

**RS-196-23**

**Rapport des travaux Chemin du Lac-Dos-de-Cheval (PAMVTP)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Packington a pris connaissance de la convention pour l'octroi d'une subvention du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin de lui permettre de réaliser l'amélioration d'un chemin d'accès au lac et au secteur de villégiature du lac Dos-de-Cheval;

ATTENDU QUE la convention a été signée avec la MRC de Témiscouata;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles audit programme;

POUR CES MOTIFS :

il est proposé par Sébastien Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington approuve les dépenses d'un montant de 46 576,35 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés dans le rapport qui sera transmis à la MRC pour la reddition de compte et dont





No de résolution  
ou annotation

**RS-197-23**

une subvention de 22 736,00 \$ avait été octroyée en vertu de la convention signée entre les parties. La balance, 23 840,35\$, est payée par le fonds d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport des travaux 5<sup>e</sup> Rang Sud**

Des travaux ont été réalisés sur la route du 5<sup>e</sup> Rang Sud. La dépense pour les travaux s'élève à 10,905.93\$.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal a pris connaissance dudit rapport.

Adoptée à l'unanimité.

**RS-198-23**

**Rapport des travaux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Nord**

Des travaux ont été réalisés sur la route du 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Nord. La dépense pour les travaux s'élève à 37 964,59\$.

Il est proposé par Yves Lebel  
et résolu

que le Conseil municipal a pris connaissance dudit rapport.

Adoptée à l'unanimité.

**RS-199-23**

**Rapport des travaux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Sud**

Des travaux ont été réalisés sur la route du 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Sud. La dépense pour les travaux s'élève à 16 110,60\$.

Il est proposé par Guillaume Morin  
et résolu

que le Conseil municipal a pris connaissance dudit rapport.

Adoptée à l'unanimité.

**RS-200-23**

**Nomination de nouveaux pompiers**

Le service incendie de Packington nous informe de la nomination de nouveaux pompiers, soit :

- Samuel Labrie;
- Bryan Glazer.

Bienvenue dans l'équipe et merci beaucoup pour votre implication aux services de nos citoyens!

**RS-201-23**

**Rapport des travaux réalisés dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité**

ATTENDU QUE la Municipalité de Packington a pris connaissance de la convention d'aide financière dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité de la MRC de Témiscouata pour un projet structurant pour l'amélioration de vie. Le projet



No de résolution  
ou annotation

consiste à la mise en place de deux chalets/refuges dans le cadre d'hébergement touristique au camping municipal;

ATTENDU QUE la convention a été signée avec la MRC de Temiscouata;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles audit programme;

POUR CES MOTIFS :

il est proposé par Sébastien Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington approuve les dépenses d'un montant de 37 502,57 \$ relatifs aux travaux réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés dans le rapport qui sera transmis à la MRC pour la reddition de compte et dont une subvention de 21 000 \$ avait été octroyée en vertu de la convention signée entre les parties. La différence sera comblée de la façon suivante :

1. 16 000\$ provenant du fonds de roulement remboursable sur 5 ans;
2. 502,57\$ provenant du fonds d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

**RS-202-23**

**Vin d'honneur pour la messe des commémorations des défunts – Fabrique St-Benoit Abbé**

Considérant la lettre en date du 6 novembre 2023, de la part de la Fabrique St-Benoit Abbé, dans laquelle la Fabrique sollicite la Municipalité afin de fournir le vin d'honneur aux familles présentent pour la commémoration des défunts;

il est proposé par Linda Lévesque  
et résolu

que le Conseil municipal de Packington accepte de fournir le vin d'honneur à la Fabrique dans le cadre de cette commémoration de nos êtres chers qui aura lieu le dimanche 12 novembre.

Adoptée à l'unanimité.

**RS-203-23**

**Offre de services professionnels - Nordikeau**

Il est proposé par Yves Lebel  
et résolu

Que le Conseil municipal de Packington accepte l'offre de service de *Nordikeau* relativement à l'échantillonnage et l'analyse d'eau au camping municipal au montant de 1 534,06\$ pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité.

**Correspondance**

- Lettre aux riverains;
- CAUREQ projet de loi 15;
- La semaine des tout-petits;
- RIDT-Communication aux municipalités.





No de résolution  
ou annotation

**Période de questions**

- Aucune question

**Divers**

- AGA de la *Coopérative des services pétroliers*;
- AGA du festival de *La Forêt sous toutes ses couleurs 2022*, c'est plus de 26 000\$ qui fut investi dans la communauté. Félicitations!;
- *Gala des Découvertes*, remerciements de la part du Conseil à la *Chambre de Commerce du Temiscouata* pour la tenue de l'évènement et pour cette belle soirée. Bravo aux organisateurs!

**Levée de l'assemblée**

À 20h41, Linda Lévesque propose la levée de l'assemblée.

Michael Lévesque